



LABORATOIRE PHOTOGRAPHIQUE PROFESSIONNEL

# TARIFS

[WWW.LABOMIMESIS.COM](http://WWW.LABOMIMESIS.COM)

# NUMÉRISATION

Poids de fichier Scanner	Format maximum de l'original	5Mb	10Mb	15Mb	20Mb	30 Mb	50 Mb	80 Mb	100 Mb	150 Mb	200 Mb	300 Mb	>300 Mb
Scanner rotatif Heidelberg Tango	40x50 cm	-	-	-	-	30€	50€	80€	90€	110€	120€	150€	0.50 cts/Mb
Scanner à plat Epson V750 Pro	21x29.7cm	2.5€	5€	7.5€	10€	12€	20€	-	-	-	-	-	-

## RETOUCHE NUMÉRIQUE

Régie à l'heure : 100€

Régie à la demi journée : 400€

## TIRAGE PIGMENTAIRE ET TIRAGE FINE-ART

Supports	Formats	24x30	30x40	40x50	40x60	50x60	50x70	60x80	70x90	80x100	Prix par m <sup>2</sup>
Catégorie 1		25€	35€	40€	45€	55€	60€	80€	100€	120€	150€
Catégorie 2		20€	30€	35€	40€	45€	50€	60€	80€	95€	120€
Catégorie 3		15€	25€	30€	35€	40€	45€	55€	75€	90€	100€
Catégorie 4		13€	15€	20€	25€	30€	35€	40€	45€	55€	60€
Tirage au charbon		45€	65€	90€	100€	110€	120€	140€	180€	230€	250€

Catégorie 1 : Harman Matt Cotton Textured 300g  
 Hahnemühle Photo Rag Ultrasmooth 305g  
 Hahnemühle Baryta FB 350g  
 Hahnemühle Photo Silk Baryta 310g  
 Film PSWG 165 microns pour collage sous plexiglas  
 Awagami Bamboo Paper 170g  
 Hahnemühle Photo Rag Bright White 310g  
 Hahnemühle William Turner 310g

Catégorie 2 : Hahnemühle Daguerre Canvas 400g  
 Canson Photogloss Premium 270g  
 Canson Highgloss Premium 315g  
 Papier Photo Satin 260g  
 Papier Rauch mat 230g

Catégorie 3 : Papier Photo Satin 190g  
 Sihl Papier Peint Dos Bleu 130g  
 Sihl Backlit Film 220 microns

Catégorie 4 : Folex Mat Bond 180g

Si votre référence papier n'apparaît pas nous pourrions la commander (sur devis)

## CHROMALUXE

Supports	Formats	20x30	24x30	30x40	40x50	50x60	50x70	60x80	70x100	80x100
Alu ou Bois		25€	32€	47€	70€	105€	131€	154€	225€	239€

Tout format spécial, rond, carré, ou de la forme de votre choix, sera devisé sur demande.

Tous les tarifs sont Hors Taxes  
 TVA applicable 20%

## CONTRE COLLAGE

Formats Supports	30x40	40x50	40x60	50x60	50x70	60x80	70x90	80x100	Prix par m <sup>2</sup>
Aluminium 1mm	23€	27€	32€	34€	48€	50€	61€	67€	79€
Dibond 2mm	28€	36€	41€	43€	55€	57€	78€	83€	104€

Différents supports et épaisseurs sont disponibles.

## CONTRE COLLAGE ET COLLAGE

Formats Supports	30x40	40x50	40x60	50x60	50x70	60x80	70x90	80x100	Prix par m <sup>2</sup>
Plexi Antireflet 3mm + Alu 1mm / Dibond 2mm	32/32€	53/66€	63/79€	79/98€	93/122€	101/126€	132/165€	147/182€	184/229€
Plexi Brillant 4mm + Alu 1mm / Dibond 2mm	33/41€	55/68€	66/82€	83/109€	103/127€	105/130€	138/172€	154/179€	192/238€

Différents supports, épaisseurs et finitions sont disponibles. (Le polissage des tranches n'est pas compris dans le tarifs)

## FINITIONS

Formats Supports	30x40	40x50	40x60	50x60	50x70	60x80	70x90	80x100	Sup au ml
Châssis rentrant Alu	29€	34€	44€	44€	52€	58€	68€	78€	25€
Châssis affleurants bois (suivant finitions)	23 à 94€	29 à 129€	32 à 143€	36 à 157€	40 à 178€	45 à 200€	48 à 228€	58 à 257€	16 à 72€
Châssis affleurants Alu (suivant finitions)	39 à 50€	48 à 58€	59 à 64€	59 à 64€	74 à 85€	74 à 85€	94 à 107€	94 à 107€	27 à 30€

Différentes options et finitions sont disponibles pour les châssis affleurants.

## ENCADREMENTS

Formats Encadrements	30x40	40x50	40x60	50x60	50x70	60x80	70x90	80x100	Sup au ml
Caisses américaines bois (suivant finitions)	55 à 93€	71 à 119€	78 à 132€	86 à 146€	95 à 165€	110 à 185€	125 à 212€	141 à 238€	39 à 66€
Caisses américaines Alu (suivant finitions)	52 à 68€	67 à 87€	74 à 96€	82 à 106€	93 à 120€	104 à 135€	119 à 154€	134 à 173€	37 à 48€

Différentes options et finitions sont disponibles pour les caisses américaines.

**En raison du grand nombre d'options pour les encadrements bois et aluminium les tarifs s'obtiennent sur devis.  
Verres disponibles : Verre Clair et Verre Clear Color Antireflet.**

IL N'EST PRÉSENT ICI QUE LES PRESTATIONS LES PLUS COURAMMENT DEMANDÉES.  
N'HÉSITEZ PAS À NOUS DEMANDER CONSEIL!

**Un devis sera réalisé pour chaque commande**  
Les prix peuvent varier jusqu'à +/- 20%  
en fonction des prestataires

Tous les tarifs sont Hors Taxes  
TVA applicable 20%



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

## COMMANDES

Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos clients ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en terme exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations. Les offres faites par nos équipes de vente ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit.

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions générales catégorielles ou des conditions particulières de vente dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## RIX

Les prix indiqués dans nos offres peuvent être soumis à des conditions ou à une durée de validité limitée. En cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations des coûts de main d'œuvre, de matières premières et de frais de transport. Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandise vendue et agréée départ usine ou départ de nos entrepôts. Toutes les conditions tarifaires de nos produits sont disponibles dans nos agences. Des frais de facturation pour l'établissement de toute facture sont susceptibles d'être décomptés.

Nos prix sont valables sous réserve des erreurs typographiques possibles.

## LIVRAISONS

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client, sauf convention contraire écrite entre les parties. En cas de livraison sur chantier, l'endroit précis de déchargement, qui devra être clairement précisé par le client sur le bon de commande, devra être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. Le client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation sur le chantier. Nous déclinons toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier par un de nos véhicules de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client. Notre Société ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à un retard ou à une suspension de livraison dû à des causes indépendantes de sa volonté.

## GARANTIE-RESPONSABILITÉ

Lors de leur arrivée, il appartient au client de reconnaître l'état des marchandises avant de procéder au déchargement et de faire, le cas échéant, toute réserve sur le bordereau de livraison et de confirmer lesdites réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec A.R. dans les 3 jours qui suivent la livraison. A moins qu'il n'en soit convenu autrement lors de l'acceptation de la commande ou par application d'une disposition légale, les marchandises fournies et acceptées ne sont pas reprises. En cas de livraison non conforme, toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise. L'étendue de nos garanties contractuelles ne saurait excéder celle de nos fabricants. Ces garanties sont valables sous réserve d'une utilisation conforme et normale des marchandises et du respect des recommandations des fabricants. En tout état de cause, notre responsabilité sera limitée au montant de la commande, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des marchandises.

La valeur attribuée aux documents qui nous sont confiés étant en général sans commune mesure avec nos tarifs, MIMESIS ne peut en aucun cas être tenu responsable de tous dommages, pertes, vols, retards d'exécution qui surviendraient pendant la réalisation ou le transport des travaux.

Les documents de toute nature qui soit (dessin, photo, cliché et autres documents) qui nous sont confiés par nos clients le sont à leurs risques et périls.

Sauf accord particulier, nous ne les assurerons pas.

Si nos clients jugent utile de les assurer, ils s'engagent à notifier à leur compagnie d'assurance qu'elle devra renoncer à tout recours contre nous en cas de sinistre.

## PAIEMENT ET CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos ventes sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte. En cas de dérogation à ce mode de paiement, la propriété des marchandises livrées n'est transférée au client qu'après parfait paiement de leur prix. Cependant les risques seront transférés au client dès la mise à disposition des marchandises. En cas de reprise des marchandises en application de la présente clause, toutes les sommes déjà versées par le client nous resteront acquises à titre de dommages et intérêts. En cas de sinistre affectant les marchandises vendues, objet de la clause de réserve de propriété, et restées impayées, nous serons en droit de demander au client le transfert à notre bénéfice de l'indemnité d'assurance versée au client par son assureur.

L'acceptation de nos effets de commerce ne constitue ni novation, ni dérogation à la clause ci dessus.

## CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE

Le refus d'acceptation de nos effets de commerce ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance ou d'un chèque à son encaissement rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. Faute par le débiteur défaillant de s'acquitter immédiatement des sommes dues, toutes les ventes que nous avons conclues avec lui et qui n'auront pas encore été intégralement payées, se trouveront résolues de plein droit 24 heures après mise en demeure par une simple lettre informant de notre volonté de nous prévaloir de la présente clause, et demeurée sans effet. La résolution sera acquise par simple écoulement du délai. De convention expresse, nous serons en droit de faire procéder à la reprise immédiate des marchandises objet de la ou des ventes par une simple ordonnance du Président du Tribunal du lieu du siège social de notre société statuant en référé, ou à la volonté du vendeur, du Président du Tribunal du lieu de situation des marchandises dont il s'agit. Nous nous réservons, en outre, la faculté de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.

## PAIEMENT & MODALITÉS

Nos factures sont payables au comptant, sauf dérogation, et sans escompte. Tout retard de paiement par rapport à la date de règlement convenue entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, exigibles le jour suivant la date de règlement. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année considérée est le taux en vigueur au 1er janvier de cette même année. Pour le second semestre de l'année concernée, le taux applicable est celui en vigueur au 1er juillet de la même année. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à notre égard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

## RECLAMATIONS

Tout travail faisant l'objet d'un litige devra être intégralement retourné au plus tard dans la huitaine suivant la livraison ou la mise à disposition. Passé un an, les travaux non réclamés seront obligatoirement passés au destructeur.

Au delà, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le seul fait de nous confier les travaux à exécuter constitue, de plein droit, acquiescement aux conditions ci-dessus.

## CLAUSE PÉNALE

De convention expresse, sauf report accordé par nous, le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée, à laquelle s'ajouteront les frais judiciaires et les intérêts légaux.

## DIVERS

Au cours de l'exécution d'un marché ou d'une commande, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer du client caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et en cas de refus, de résilier le marché ou la commande. Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit dans les 15 jours de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité. La commande et les présentes conditions générales de vente qui en font partie intégrante sont régies par le droit français.

EN CAS DE CONTESTATION AVEC UN CLIENT AGISSANT EN TANT QUE PROFESSIONNEL, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DU LIEU DE NOTRE SIEGE SOCIAL SERA SEUL COMPETENT, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS ET/OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.

.....